J. BOUCHOTTE,

EX-MINISTRE DE LA GUERRE,

A SES CONCITOYENS.

ATTAQUÉ calomnieusement dans le sein de la Convention nationale, je repousse la calomnie.

Le citoyen Clauzel m'a dénoncé, dans la séance du 30 Frimaire, comme complice de Hébert, Vincent, Ronsin, Robespierre, Couthon, St. Just, mais n'ayant apporté aucune preuve à l'appui de son inculpation, je suis fondé à dire, d'après la passion qu'il a mis dans son discours, qu'il n'en avoit pas. Rien n'est donc plus facile que de signaler cette calomnie. Nous ne sommes plus au tems où des citoyens ont été condamnés sur des rapports et des conjectures présentés par des hommes qui usoient de ces moyens pour servir leurs vues ambitieuses et politiques; il faut maintenant des preuves avant d'entraîner l'opinion.

Je n'ai aucun rapport avec les faits qui peuvent concerner les personnes citées par le citoyen Clauzel. Je suis attaché au peuple par

mes opinions politiques et mes penchans, et je ne le fus jamais à quelques individus ; tous ceux qui m'ont pratiqué peuvent reconnoître ici mes sentimens.

Lors de la procédure d'Hébert, Vincent et Ronsin, je n'y fus pas impliqué, je ne fus pas même assigné pour être ouï. J'avois cependant dans ce tems-là des ennemis bien actifs, et personne ne croira qu'ils m'eussent ménagé, s'ils eussent trouvé prise sur moi : cette affaire ne me concernoit en rien.

Quant à Henriot, Robespierre, Couthon, St. Just, l'époque même de mon arrestation, le 4 Thermidor, lorsqu'ils avoient encore leurs pouvoirs, est une preuve suffisante que je n'avois rien de commun avec eux, et même l'un d'eux a signé l'ordre de mon arrestation.

Le citoyen Clauzel accuse les Décemvirs (qui certainement ne me favorisoient pas, puisqu'ils m'ont fait mettre en arrestation, sans que, jusqu'à présent, l'on m'en ait fait connoître les motifs) « d'empêcher, moi réliquataire, suivant Cambon, envers la Ré-
» publique, de plusieurs centaines de mil-
» lions, que je rende mes comptes, pour me
» laisser en main les moyens de stipendier
» des satellites pour agiter le peuple sans
» cesse, et le fatiguer du gouvernement répu-

» blicain ». Il est bien facile de répondre à cette atroce calomnie.

Si le citoyen Cambon a dit que j'étois réliquataire de plusieurs centaines de millions, il a énoncé une grande absurdité pour un membre du comité des finances ; il a menti à ses propres lumières, car il sait que les ministres ne manioient, ni ne percevoient les fonds de la République. Quant au compte, qu'on dit qu'il suppose que je ne veux pas rendre, c'est encore une calomnie bien gratuite, puisque j'ai remis le seul que je doive, celui des ordonnances signées sur la trésorerie nationale, pendant mon ministère, au comité de Salut public, le premier Floréal, jour, où d'après la loi, j'ai cessé mes fonctions. Ce compte a été renvoyé au comité des finances ; le citoyen Cambon ne peut l'ignorer.

J'ai également remis, le premier Floréal, au comité de Salut public, le compte du fonds particulier mis à ma disposition par le ci-devant conseil exécutif provisoire, pour diverses dépenses à l'avantage de la révolution ; ce fonds se montoit à treize cent cinquante mille livres ; là-dessus la trésorerie nationale a délivré douze cent mille livres, sur lesquelles la dépense se porte à environ un million.

soixante et treize mille livres ; le reste a été reversé dans le tems à la trésorerie. C'est le citoyen Fournier, commis au bureau des états de fonds de la guerre qui a perçu et qui a fait les payemens d'après les ordres que je lui ai donnés, en retirant une quittance de chaque partie prenante ; il est nanti de toutes les pièces. J'appelle avec confiance la censure sur cette répartition ; l'on verra si je me suis écarté de ce qui pouvoit être avantageux à la chose publique.

Maintenant je somme le citoyen Clauzel de dire avec quoi je peux stipendier des satellites, et de les désigner ; et de prouver comment celui qui n'a cessé de travailler pour le gouvernement républicain, veut en dégoûter le peuple.

Il est facile de calomnier celui qui est privé de sa liberté ; il n'est pas même le maître de faire arriver le moment de sa justification, quoiqu'il ne cesse de le désirer.

Qu'on me mette à même, et je prouverai que je n'ai cessé de mériter la confiance publique, seule récompense que puisse désirer un ancien fonctionnaire qui aime la liberté et l'égalité.

J. BOUCHOTTE.

De l'Imprimerie de Pougin, rue des Pères, n.° 9.